RECTORAT AIX-MARSEILLE

OPERATION DE RESTRUCTURATION DE L'IMMEUBLE SITUE AU 31 BOULEVARD D'ATHENES A MARSEILLE

NOTE D'ORGANISATION DE CHANTIER

PHASE : PRO

Maître d'Ouvrage

ACADEMIE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR
Place Lucien Paye
13621 AIX EN PROVENCE Cedex

Maîtrise d'Œuvre

POISSONNIER-FERRAN ET ASSOCIES
15 Quai Rive Neuve
13007 MARSEILLE

BETEM PACA
Europarc Pichaury – Bat C4
1330 av Jean René GUILIBERT GAUTHIER DE LA LAUZIERE
13500 AIX-EN-PROVENCE
Tél. 04.42.26.06.97 – Courriel : paca@betem.fr

IGETECH - AUDREY TRAMINI
2, Avenue des Alisiers, Les Roches d'Or, Chambly III
13009 MARSEILLE

N° Affaire	Phase	Emetteur	Date	Modifications	Ind A	Ind B	Ind C	Ind D	Ind E
25-0014	PRO	BBA	08/04/26		X				
				Objet du dernier indice	Remise initiale				

SOMMAIRE

1. NOTE D'ORGANISATION DE CHANTIER 2

1.1 OBJET DE LA NOTICE 2
1.2 IMPLANTATION ET STOCKAGE 2
1.2.1 Stockage extérieur 2
1.2.2 Stockage intérieur 2
1.3 ACCÈS ET CIRCULATIONS 2
1.3.1 Accès chantier 2
1.3.2 Gestion des cheminements piétons 2
1.3.3 Gestion des flux 2
1.4 GESTION DES DÉCHETS 3
1.5 MOYENS DE LEVAGE ET MANUTENTION 3
1.5.1 Transferts verticaux 3
1.5.2 Acheminement spécifique 3
1.6 CLÔTURES ET SÉCURISATION 3
1.7 BASE VIE 3
1.8 MESURES GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ ET CONTRAINTES 4

1. NOTE D'ORGANISATION DE CHANTIER

1.1 OBJET DE LA NOTICE

La présente notice a pour objet de définir les principes d'organisation du chantier, notamment en matière d'installations, d'accès, de gestion des flux, de stockage et de sécurité, dans un contexte urbain contraint.

1.2 IMPLANTATION ET STOCKAGE

1.2.1 Stockage extérieur

Un stockage partiel des matériaux bruts sera organisé en pied d'immeuble, au droit du trottoir face à l'accès Nord (accès CIO).
Cette zone fera l'objet :

- d'une emprise matérialisée et sécurisée,
- d'une protection adaptée vis-à-vis des circulations piétonnes,
- d'un maintien des accès réglementaires (PMR, secours).

1.2.2 Stockage intérieur

Un stockage complémentaire en intérieur, au niveau du hall, sera mis en place pour :

- les équipements techniques sensibles (luminaires, appareils sanitaires, etc.),
- les matériaux à forte valeur ou sensibles aux intempéries.

Ce stockage sera organisé de manière à :

- ne pas perturber les circulations existantes,
- garantir la sécurité incendie et l'évacuation.

1.3 ACCÈS ET CIRCULATIONS

1.3.1 Accès chantier

L'accès au chantier nécessitera un aménagement ponctuel de la voirie, comprenant :

- la dépose temporaire du mobilier urbain (type potelets),
- la restitution en fin de chantier à l'identique.
- Aménagement des trottoirs

1.3.2 Gestion des cheminements piétons

Mise en place d'une déviation du cheminement piéton :

- balisage réglementaire,
- signalisation temporaire conforme aux prescriptions en vigueur,
- maintien d'un cheminement sécurisé et accessible.

1.3.3 Gestion des flux

Séparation des flux :

- flux chantier (livraisons, évacuations),
- flux usagers (personnel, public).

Coordination à prévoir avec le planning pour limiter les nuisances (horaires de livraison notamment).

1.4 GESTION DES DÉCHETS

Mise en place d'une benne de chantier positionnée au Sud de la rue.
Installation d'une goulotte d'évacuation permettant :

- la déconstruction sécurisée des ouvrages,
- la limitation des manutentions internes.

Tri des déchets à la source conformément à la réglementation en vigueur.

1.5 MOYENS DE LEVAGE ET MANUTENTION

1.5.1 Transferts verticaux

Mise en œuvre d'un treuil en cage d'escalier principale :

- dédié aux travaux situés côté Ouest et en toiture du RDC.

Mise en œuvre d'un treuil avec tour d'étaiement en façade Boulevard d'Athènes :

- pour le transfert vertical des matériaux,
- dimensionné selon les charges et contraintes structurelles.

1.5.2 Acheminement spécifique

Les modules de CTA (volumineux) seront acheminés exclusivement :

- via la rampe du parking,
- avec plan de manutention spécifique à valider (gabarits, charges admissibles, girations).

1.6 CLÔTURES ET SÉCURISATION

Mise en place d'une zone chantier sécurisée comprenant :

- des GBA (glissières béton armé) en périphérie,
- des barrières opaques pour limiter les vues et projections.

Dispositions complémentaires :

- contrôle des accès chantier,
- signalisation réglementaire,
- éclairage si nécessaire.

Un dispositif anti-intrusion sera mis en place par l'entreprise titulaire du lot n°1 par le biais de détecteurs volumétriques.

Protection des existants
Mise en œuvre de protections spécifiques des arbres :

- clôtures périphériques,
- interdiction de stockage ou circulation en zone racinaire.

1.7 BASE VIE

Installation de la base vie en sous-sol, comprenant :

- une salle de réunion,
- un réfectoire,
- un sanitaire (WC).

Cette implantation permet :

- de limiter l'emprise en surface,

- de réduire l'impact visuel sur l'espace public.

Les locaux seront conformes aux exigences réglementaires :
hygiène, ventilation, sécurité.

1.8 MESURES GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ ET CONTRAINTES

Chantier en environnement urbain dense :

- vigilance accrue sur les coactivités,
- limitation des nuisances (bruit, poussières).

Mise en œuvre :

- d'un plan de prévention,
- d'un PPSPS par les entreprises,
- coordination SPS obligatoire.

Maintien :

- des accès pompiers,
- des issues de secours,
- des fonctionnalités du site.